PROJET COUP DE POUCE ANNUEL
Aide au financement d'un projet personnel
-- -- --
PROCEDURE CADRE

1. PRESENTATION

Ce dispositif permet de valoriser une implication **bénévole** du bénéficiaire dans une action d'utilité sociale. Contre un certain nombre d'heures réalisées, le jeune bénéficiera d'une **aide pour financer un projet personnel de son choix**, du type permis de conduire, formation BAFA, inscription dans une école, etc.

2. OBJECTIFS

Ce dispositif vise tout particulièrement à :

- favoriser l'implication citoyenne des jeunes dans la vie sociale de leur ville et dans l'amélioration de leur cadre de vie,
- développer une culture de projet et de la contrepartie,
- valoriser auprès des adultes le travail des jeunes,
- améliorer l'image et le comportement des jeunes,
- permettre d'instaurer un dialogue avec les jeunes et une (re)connaissance mutuelle.

3. BENEFICIARES

Le dispositif Coup de pouce s'adresse exclusivement aux jeunes **domiciliés à Danjoutin**, **âgés de 13 à 18 ans*** (*dans l'année de démarrage du projet).

Une priorité peut être accordée aux jeunes en difficulté face à l'insertion en milieu professionnel, en parcours de préqualification ou qualification via les espaces jeunes, aux demandeurs d'emploi inscrits à Pole emploi et aux jeunes bénévoles d'associations.

4. MODALITES D'INSCRIPTION et DE REALISATION

Suivant l'âge du bénéficiaire et le temps de bénévolat qu'il souhaite réaliser plusieurs financements sont possibles :

Age du jeune	Nombre d'heures à réaliser	Financement
16 ans et plus	60 heures	400 €
16 ans et plus	20 heures	200 €
13 à 15 ans	20 heures	150 €

Dès lors qu'un jeune remplit les conditions d'âge et de résidence mentionnées ci-dessus, et qu'il souhaite bénéficier du dispositif Coup de pouce, il doit compléter ou faire compléter les documents ci-après :

- ➔ Auprès de l'association : la partie « présentation de la structure avec la nature des tâches réalisées » (annexe 1)
- ➔ Auprès de la Mairie : le contrat d'engagement, la fiche de situation personnelle ainsi que la demande d'accord préalable (annexe 1)

L'ensemble du dossier doit être transmis au service Jeunesse de la mairie de Danjoutin pour validation avant tout commencement des heures de bénévolat.

Après l'obtention de la validation du projet par l'élu à la jeunesse, le bénéficiaire pourra débuter l'activité prévue. Le projet devra être réalisé sur une année civile.

Le dossier d'inscription sera considéré comme complet et recevable, s'il comprend notamment les documents obligatoire suivants :

- Le contrat d'engagement signé par le bénéficiaire et son(ses) responsable(s) légal (aux)
- L'accord préalable signé par l'adjoint(e) à la jeunesse, l'association accueillant le jeune, le bénéficiaire.

À la fin du projet, la fiche justificative du nombre d'heures réalisées (annexe 2), ainsi que le bilan (annexe 3) rempli et validé par l'association accueillant le bénéficiaire, doivent être transmis dans les meilleurs délais au service Jeunesse de la Mairie.

Sans ces documents aucune facture ne sera acceptée.

L'aide se fera directement au prestataire sur présentation d'une facture au format suivant :

- La facture devra être déposée sur le portail Chorus PRO
- Numéro de SIRET et RIB de l'organisme émettant la facture
- Personne à facturer : service jeunesse Mairie de Danjoutin
- Référence à rappeler : Nom et prénom du jeune bénéficiaire suivi de la mention « Coup de pouce »
- Somme à facturer : la somme précise de l'offre « Coup de pouce » choisie et non la somme totale de la facture devant être réglée par le demandeur. Si la facture est d'un montant inférieur à celui de l'aide annoncée, seul le montant réel de la facture sera réglé.

La facture devra être présentée au plus tard le 31 janvier de l'année suivant le début du projet. A défaut, elle devra être réglée par le bénéficiaire et ne fera l'objet d'aucune prise en charge.

Toute modification de la situation personnelle du bénéficiaire durant la réalisation du projet doit être signalée au Service jeunesse (déménagement, changement d'association, etc.), les heures de bénévolat restent acquises sur l'année civile de réalisation du projet.

5. CONDITIONS D'EXECUTIONS

Le bénéficiaire sera placé sous la responsabilité de la structure d'accueil. La commune ne pourra pas être tenue pour responsable des incidents pouvant intervenir durant l'exécution des heures de bénévolat.

La commune restera en relation avec la structure d'accueil : en cas de dysfonctionnement constaté par la structure le projet en cours pourra être annulé ou suspendu.

En cas d'annulation du projet le bénéficiaire perdra le bénéfice des heures de bénévolat déjà effectuées.

PROJET COUP DE POUCE ANNUEL
Aide au financement d'un projet personnel

CONTRAT D'ENGAGEMENT DU BENEFICIAIRE

Je soussigné (e) *(Nom, prénom, date de naissance)*

.....

Reconnait avoir pris connaissance des règles du dispositif et en accepte l'ensemble des modalités.

Fait à Danjoutin, le :

Signature du bénéficiaire

Signature du/des responsable (s) légal (aux)

PROJET COUP DE POUCE ANNUEL
Aide au financement d'un projet personnel

ANNEXE 1

FICHE D'IDENTITE DU BENEFICIAIRE

Nom : Prénom :

Date de naissance : Sexe : F ☐ M ☐

Adresse :

.....

.....

Téléphone : Mail :

SITUATION PERSONNELLLE

☐ Scolarisé ☐ En parcours de formation " pré-qualifiant ou qualifiante"

Préciser laquelle : .....

☐ Demandeur d'emploi depuis le :.....

NATURE DU PROJET PERSONNEL BENEFICIANT DU FINACEMENT

☐ Permis de conduire ☐ BAFA ☐ Matériel informatique

☐ Autre, préciser : .....

Le financement ne pourra pas être utilisé pour des dépenses alimentaires.

PRESENTATION DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL

NOM DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL :

.....

Adresse :

.....

.....

.....

Nom, prénom du tuteur : .....

Lieu(x) d'exercice du bénévolat : .....

Mail du tuteur ou de la structure : .....

Téléphone du tuteur ou de la structure : .....

DESCRIPTION DES TACHES A REALISER

.....

.....

.....

.....

.....

.....

ACCORD DE LA COMMUNE/ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION

☐ **FAVORABLE** ☐ **DEFAVORABLE**

Date :

Signatures

L'adjoint à la jeunesse et aux sports L'association Le bénéficiaire

PROJET COUP DE POUCE ANNUEL
Aide au financement d'un projet personnel

ANNEXE 2

FICHE DE VALIDATION DES HEURES EFFECTUEES DANS LA STRUCTURE

☐ **60 h** ☐ **20 h**

Date d'exécution	**Détail des heures**

Nom du tuteur attestant les heures réalisées : **Date :**

Signature :

PROJET COUP DE POUCE ANNUEL
Aide au financement d'un projet personnel

ANNEXE 3

BILAN DE L'ACTION AU SEIN DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL

Points positifs :

Points à améliorer :

Avis et suggestion de l'Association :